

# ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000001216 (Réf : MAIRIE DE GRIGNY) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition : Le Parisien
- Date de parution : 01 septembre 2022
- Département : 91 Essonne
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le jeudi 28 juillet 2022

**LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES**  
10, boulevard de Grenelle - CS 10817  
75738 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 87 39 84 85  
S.A.S.U au capital de 150 000 €  
RCS Paris B 799 256 185  
TVA FR 56 799 256 185  
Code NAF : 7022Z

### Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles et consultables sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité.

**Les Echos**  
**Le Parisien**

ANNONCES

### MAIRIE DE GRIGNY

#### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU P.L.U

Par arrêté n°ARR-2022-190 du 16 juillet 2022, Monsieur le Maire a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Grigny, ayant comme objectifs de permettre la réalisation d'un pôle éducatif inscrit dans le dispositif « Cité éducative » en créant un secteur dédié dans la zone UE et d'autoriser au sein de la Zone d'Activités Économiques (Z.A.E) des radars, les Constructions Et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif, **du lundi 19 septembre 2022 à 8 h 30 au vendredi 21 octobre 2022 à 17h00 inclus**, soit pendant 33 jours calendaires consécutifs.

Monsieur Nicolas POLINI a été désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Versailles.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme de la Ville pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, tous les mardis de 13 h 30 à 18 h 00 ainsi que le samedi 08 octobre 2022 et à l'accueil principal de la Mairie les samedis 24 septembre, 1er et 15 octobre 2022 de 8 h 30 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les

adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur du projet de modification n°4 du P.L.U, Hôtel de Ville, 19 Route de Corbeil, BP 13, 91351 GRIGNY Cedex. Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur le site Internet de la Ville <http://www.grigny91.fr> et émettre ses avis à l'adresse suivante : [enquete.publique.PLU@grigny91.fr](mailto:enquete.publique.PLU@grigny91.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête au Service Urbanisme de la Ville. Les observations du public sont consultables librement sans frais pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public au Service Urbanisme de la Ville, aux dates et heures suivantes :

- \* Le lundi 19 septembre entre 9 h 00 et 12 h 00 ;
- \* Le samedi 08 octobre entre 9 h 00 et 12 h 00 ;
- \* Le vendredi 21 octobre entre 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au Service Urbanisme de la Ville pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du dit projet de modification n° 4 du P.L.U et pourra, au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dit projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire.

Nos conditions générales de vente sont disponibles et consultables sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité.